

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA RECONNAISSANCE DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DES COMMUNES DE BLONVILLE-SUR-MER ET VILLERS-SUR-MER

Par arrêté du 18 septembre 2026, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la reconnaissance du système d'endiguement des communes de Blonville-sur-Mer et Villers-sur-Mer.

Conformément aux dispositions des articles R.181 - 2 et suivants du code de l'environnement, le préfet est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations environnementales.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 19 octobre 2026 à 09h30 au vendredi 20 novembre 2026 à 16h00**. Le siège de cette enquête publique se situera à la mairie de Blonville-sur-Mer.

M Christian VIDEAU, major de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CAEN.

Le responsable du projet est la communauté de communes Cœur Côte Fleurie représentée par son président M Philippe AUGIER.

La personne-ressource, représentant le maître d'ouvrage est M Aymeric DUCOING, chargé d'études et de travaux GEMAPI et cycle de l'eau à la communauté de communes Cœur Côte Fleurie – téléphone : 02 31 88 54 49 – Courriel : info@coeurcote fleurie.org – à qui toutes informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le dossier pourra être consulté soit :

- Sous format numérique aux adresses ci-dessous :
 - Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7659/>
 - sous la rubrique suivante : <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>
 - Sur poste informatique à la DDTM du Calvados au lieu, jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous.
- Sous format papier aux lieux, jours et heures indiquées ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de Blonville-sur-Mer Place Gaston Lejumel 14910 Blonville-sur-Mer Tél : 02 31 87 92 09 https://blonville.fr Mail : mairie.blonville.vm@blonville.fr	- Lundi : 9h30 - 12h / 13h45 - 16h30 - Mardi : 9h30 - 12h / 13h45 - 16h30 - Mercredi : 9h30 - 12h - Jeudi : 9h30 - 12h / 13h45 - 16h30 - Vendredi : 9h30 - 12h / 13h45 - 16h
Mairie de Villers-sur-Mer (siège de l'enquête) 7 rue du Général de Gaulle 14640 Villers-sur-Mer Tél. : 02 31 14 65 00 https://www.villers-sur-mer.fr Mail : mairie@villers.fr	- Lundi au jeudi : 9h30 - 12h / 13h30 - 17h - Vendredi : 9h00 - 16h00 - Samedi : 10h00 - 12h00
Direction départementale des territoires et de la mer 10 boulevard du Général Vanier – CS 75 224 14 052 Caen cedex 4 Téléphone : 02 31 30 64 00 – Fax : 02 31 44 59 87 Courriel : ddtm-se-eau-spe@calvados.gouv.fr	- Du lundi au jeudi : 9h00 - 11h45 / 13h30 - 16h30 - Le vendredi et veille de jours fériés : 9h00 - 11h45 / 13h30 - 16h00

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux mairies susvisées ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, afin d'être annexé aux registres ;
- Sur Le registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7659/> ;
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-7659@registre-dematerialise.fr ;
- Sur poste informatique mis à disposition à la DDTM du Calvados susvisée.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7659/> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de Blonville-sur-Mer Place Gaston Lejumel 14910 Blonville-sur-Mer	- Lundi 19 octobre de 09h30 à 12h00 - Lundi 26 octobre de 09h30 à 12h00 - Mercredi 18 novembre de 09h30 à 12h00
Mairie de Villers-sur-Mer 7 rue du Général de Gaulle 14640 Villers-sur-Mer	- Lundi 2 novembre de 09h00 à 12h00 - Vendredi 20 novembre de 13h30 à 16h00

Le public pourra consulter, sur demande, à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, au siège de l'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, sur les sites internet suivants :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/7659/>
- <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>

Conformément aux dispositions de l'article R.181-2 du Code général de l'environnement, le Préfet se prononcera par arrêté sur la demande de reconnaissance du système d'endiguement des communes de Blonville-sur-Mer et Villers-sur-Mer.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026 à 16H00